

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 20 Mars 2026

Délibération n°2026-MAIRIE-008

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de Mars à 18h30 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

**Présents :** ANDRIUZZI Jean-Michel, BODIN Marine, BOUNOUA Houassilla, COQUARD Philippe, COUMANS Thierry, FORESTIER Mathias, LAURENT Julia, LECOURT Didier, LYS Mairie Laurence, NARDINI Carole, RIBIERE Ludovic, ROUSSET Alexandre, ROQUE Christian, SAUVAIRE Manuela,

**Procurations :** BRUALLA Pascale (pouvoir à Mme NARDINI Carole)

**Absents excusés :** BRUALLA Pascale,

M RIBIERE Ludovic a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

**Objet : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-2 à L2122-12

Nb de  
conseillers en  
exercice : 15  
Quorum : 8  
Présents : 14

M. le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de Montpezat étant de quinze membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de quatre

Le Conseil Municipal,

Convocation le :  
16/03/2026

**FIXE** le nombre d'adjoints à quatre ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet du Gard.

**VOTE : A l'unanimité des membres présents**

Pour copie conforme

Le maire certifie conforme le caractère exécutoire de la présente délibération.

le Maire



le Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture  
030-213001829-20260323-2026-MAIRIE-008-AI  
Date de rétransmission : 23/03/2026  
Date de réception préfecture : 23/03/2026